

Secrétariat à la condition féminine

**ÉTUDE DES CRÉDITS
2024-2025**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
PARTICULIERS DU DEUXIÈME
GROUPE D'OPPOSITION**

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
TABLE DES MATIÈRES RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

1. Combien de projets de loi ont appliqué une analyse différenciée selon les sexes dans la dernière année écoulée ? Veuillez nommer ces projets de loi et les conclusions des analyses différenciées selon les sexes.
2. Nombre de rencontres de la ministre responsable de la condition féminine ou son équipe avec les autres équipes ministérielle dans le but de promouvoir ou former les équipes au sujet de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).
3. Montants directement liés à l'application d'une ADS à une loi, un règlement ou toute autre initiative gouvernementale.
4. Combien d'argent a été investi dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence ? Précisez :
 - a) Maison de première étape
 - b) Maison de deuxième étape
 - c) par région administrative
 - d) Par projet
5. Combien de nouvelles places en hébergement pour femmes victimes de violences ont été créées dans les 5 dernières années ? Précisez :
 - a) Maison de première étape;
 - b) Maison de deuxième étape;
 - c) Ventilez par région administrative.
6. Indiquer la fréquence et les dates des rencontres tenues par la ministre responsable de la condition féminine ou son équipe portant, en tout ou en partie, sur la mise en œuvre des recommandations du rapport Rebâtir la confiance. Indiquer également les personnes présentes à ces rencontres.
7. Indiquer les montants investis pour mettre en œuvre les recommandations de Rebâtir la confiance.
8. Au 31 mars 2024, détailler le bilan des actions entreprises au sujet des problématiques de logement des femmes, ainsi que les actions prévues pour 2024-2025. Indiquer les montants consacrés par le SCF à la mise en place et la pérennisation de ces actions.
9. Du Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs, veuillez fournir le détail des actions réalisées relatives aux responsabilités du Secrétariat, soit les actions 21-31-A1 pour 2023-2024, incluant le détail des dépenses et des rencontres.
10. Liste des rapports et des études faits en 2023-2024 portant sur l'avortement.
11. Liste des rapports et des études faits en 2023-2024 portant sur la gratuité de la contraception.
12. Liste des rapports et des études faits en 2023-2024 portant sur les féminicides.

P. 1 COMBIEN DE PROJETS DE LOI ONT APPLIQUÉ UNE ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES DANS LA DERNIÈRE ANNÉE ÉCOULÉE? VEUILLEZ NOMMER CES PROJETS DE LOI ET LES CONCLUSIONS DES ANALYSES DIFFÉRENCIÉES SELON LES SEXES?

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) est l'instance gouvernementale responsable de promouvoir l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) et d'accompagner les ministères et organismes pour l'application de l'ADS dans des projets structurants pour l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes. À cet égard, le SCF, grâce à une équipe dédiée en ADS, met en œuvre des activités de sensibilisation et de formation à la disposition des ministères et organismes et leur offre du soutien par le développement d'outils ADS et par de l'accompagnement dans l'intégration de l'ADS à leurs projets (stratégie gouvernementale, plan d'action, loi, règlement, programme, service public, etc.).

En 2023-2024, le soutien offert par le SCF en termes d'accompagnements et d'avis en matière d'ADS s'est poursuivi pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi ou l'évaluation des projets gouvernementaux suivants (entre le 1^{er} avril 2023 et le 29 février 2024) :

- *Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir* (ministère de la Santé et des Services sociaux).
- *Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé* (ministère de la Santé et des Services sociaux).
- *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027* (ministère de la Santé et des Services sociaux).
- *Comité de suivi des projets financés dans le cadre d'action concertée en santé psychologique au travail* (Fonds de recherche du Québec).
- *Intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à la démarche d'évaluation de programme* (Secrétariat du Conseil du Trésor).
- *Plan d'action gouvernemental sur les services préhospitaliers d'urgence* (ministère de la Santé et des Services sociaux).
- *Plan stratégique 2023-2027* (ministère de l'Éducation du Québec).
- *Programme sur l'usage et les dépendances aux substances* (ministère de la Santé et des Services sociaux).
- *Plan d'action sur la prévention de la violence dans les sports et les loisirs* (ministère de l'Éducation du Québec).
- *Réforme du droit de la famille, volet conjugalité* (ministère de la Justice).

Le SCF déploie présentement des projets pilotes en ADS+ qui visent à mieux prendre en compte les réalités et besoins des femmes rencontrant des obstacles supplémentaires comme les femmes immigrantes, autochtones, vivant avec un handicap, etc. Quatre projets pilotes ont été confirmés en 2023-2024 et font l'objet d'un accompagnement par le SCF :

- *Transformation des services du Curateur public à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité* (Curateur public).
- *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027, mesure 52* (ministère de la Santé et des Services sociaux).
- *Plan d'action de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en préparation* (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).
- *Intégration de l'ADS+ dans l'appel de projets 2025-2026 du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice*, (ministère de la Justice).

P. 2 NOMBRE DE RENCONTRES DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE OU SON ÉQUIPE AVEC LES AUTRES ÉQUIPES MINISTÉRIELLES DANS LE BUT DE PROMOUVOIR OU FORMER LES ÉQUIPES AU SUJET DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS).

En 2023-2024, 385 personnes du gouvernement ont participé à l'une ou l'autre des activités de formation offertes par le Secrétariat à la condition féminine (SCF) en matière d'ADS (ou d'ADS+):

- Le SCF a offert, à leur demande, 18 séances de formation s'adressant à 256 personnes et représentant les 13 ministères et organismes suivants :
 - Assemblée nationale du Québec (2 séances de formation);
 - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
 - Curateur public du Québec;
 - Élections Québec; (ADS+)
 - Ministère de l'Éducation;
 - Ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques de la Faune et des Parcs;
 - Ministère de la Justice;
 - Ministère de la Langue française;
 - Ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
 - Ministère de la Santé et des Services sociaux;(5 séances)
 - Ministère du Travail du Québec;
 - Secrétariat du Conseil du trésor;
 - Société d'habitation du Québec.
- Le SCF a présenté devant un auditoire de 105 personnes une conférence sur l'ADS lors du colloque annuel du Groupe de responsables en analyse et évaluation de programme (GRAEP) qui regroupe les personnes qui assument la responsabilité d'implanter et de mettre en œuvre cette fonction dans les ministères et organismes.
- Dans le cadre d'un webinaire ouvert à tous les membres de la fonction publique, le SCF a présenté une formation d'introduction à l'ADS à 24 personnes provenant de 12 ministères et organismes différents.

En 2023-2024, le soutien offert par le SCF en termes d'accompagnements et d'avis en matière d'ADS s'est poursuivi pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi ou l'évaluation des projets gouvernementaux suivants (entre le 1er avril 2023 et le 29 février 2024) :

- *Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026 – Reconnaître pour mieux soutenir* (ministère de la Santé et des Services sociaux);
- *Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé* (ministère de la Santé et des Services sociaux);
- *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027* (ministère de la Santé et des Services sociaux);
- *Comité de suivi des projets financés dans le cadre de l'action concertée en santé psychologique au travail* (Fonds de recherche du Québec);
- *Intégration de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à la démarche d'évaluation de programme* (Secrétariat du Conseil du trésor);
- *Plan d'action gouvernemental sur les services préhospitaliers d'urgence* (ministère de la Santé et des Services sociaux);
- *Plan stratégique 2023-2027* (ministère de l'Éducation du Québec);
- *Programme sur l'usage et les dépendances aux substances* (ministère de la Santé et des Services sociaux);
- *Plan d'action sur la prévention de la violence dans les sports et les loisirs* (ministère de l'Éducation du Québec);
- *Réforme du droit de la famille, volet conjugalité* (ministère de la Justice).

Le SCF déploie présentement des projets pilotes en ADS+ qui visent à mieux prendre en compte les réalités et besoins des femmes rencontrant des obstacles supplémentaires comme les femmes immigrantes, autochtones, vivant avec un handicap, etc. Quatre projets pilotes ont été confirmés en 2023-2024 et font l'objet d'un accompagnement par le SCF :

P. 2 NOMBRE DE RENCONTRES DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE OU SON ÉQUIPE AVEC LES AUTRES ÉQUIPES MINISTÉRIELLES DANS LE BUT DE PROMOUVOIR OU FORMER LES ÉQUIPES AU SUJET DE L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES (ADS).

- *Transformation des services du Curateur public à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité (Curateur public);*
- *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027, mesure 52 (ministère de la Santé et des Services sociaux);*
- *Plan d'action de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale en préparation (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale);*
- *Intégration de l'ADS+ dans l'appel de projets 2025-2026 du Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice, (ministère de la Justice).*

Toutes ces activités ont donné lieu à une ou plusieurs rencontres avec les équipes ministérielles impliquées.

P.3 MONTANTS DIRECTEMENT LIÉS À L'APPLICATION D'UNE ADS À UNE LOI, UN RÈGLEMENT OU TOUTE AUTRE INITIATIVE GOUVERNEMENTALE.

Le budget en ressources humaines du Secrétariat à la condition féminine (SCF) dédié à l'analyse différenciée selon les sexes a été de 200 000 \$ en 2023-2024.

Le SCF a aussi versé 16 k\$ en 2023-2024 à l'Union des municipalités du Québec pour la mise en œuvre du Plan d'action de la Commission Femmes et Gouvernance. Ce plan prévoit notamment la conception et la diffusion de fiches synthèses présentant différentes façons d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS+) dans un contexte municipal (ex.: transports, aménagement du territoire, loisirs, budget, etc.).

Le SCF n'est pas en mesure d'indiquer quelles sommes ont été allouées par les autres ministères à l'application des ADS dans leurs initiatives gouvernementales. Cette information relève des ministères et organismes concernés.

- P. 4 COMBIEN D'ARGENT A ÉTÉ INVESTI DANS LES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE? PRÉCISEZ :**
- A) MAISON DE PREMIÈRE ÉTAPE**
 - B) MAISON DE DEUXIÈME ÉTAPE**
 - C) VENTILEZ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE**
 - D) PAR PROJET**

Le financement récurrent accordé aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Pour sa part, le Secrétariat à la condition féminine a soutenu financièrement certaines maisons d'hébergement en 2023-2024 notamment dans le cadre d'appels de projets en matière de sensibilisation à la violence conjugale et dans le soutien à des cellules d'intervention rapide, lorsqu'elles sont identifiées comme mandataire :

Région	Maison d'hébergement	Titre du projet	Montant 2023-2024
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Centre Louise-Amélie	Moi, j'habite nulle part – saison 2 (Série Web) PHASE B	36 000 \$
Montérégie	Maison d'aide et d'hébergement la Ressource de Châteauguay	Cellule d'intervention rapide	35 989 \$
Montérégie	Maison d'aide et d'hébergement la Ressource de Châteauguay	Phare Jardins Roussillons	18 000 \$
Laurentides	Passe-R-elle des Hautes-Laurentides	Cellule d'intervention rapide	37 800 \$
Outaouais	Maison Unies-Vers-Femmes	Cellule d'intervention rapide	37 800 \$
Outaouais	Maison d'hébergement pour elles des deux vallées	Cellule d'intervention rapide	37 800 \$
Capitale-Nationale	Maison communautaire Missinak	Soutenir l'embauche d'une personne chargée de projet pour coordonner la construction et le développement d'une maison d'hébergement de deuxième étape (MH2)	7 333 \$

P. 5 COMBIEN DE NOUVELLES PLACES EN HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE ONT ÉTÉ CRÉÉES DANS LES 5 DERNIÈRES ANNÉES? PRÉCISEZ :
A) MAISON DE PREMIÈRE ÉTAPE
B) MAISON DE DEUXIÈME ÉTAPE
C) VENTILEZ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Cette question relève du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

P. 6 INDiquer LA FRÉQUENCE ET LES DATES DES RENCONTRES TENUES PAR LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE OU SON ÉQUIPE PORTANT, EN TOUT OU EN PARTIE, SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT *REBÂTIR LA CONFIANCE*. INDiquer ÉGALEMENT LES PERSONNES PRÉSENTES À CES RENCONTRES

Les comités interministériels font partie intégrante de la structure de gouvernance de l'action gouvernementale en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et incluent la question autochtone. Leurs travaux concernent notamment la mise en œuvre et le suivi de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027*. Pour la fréquence et les membres des rencontres des comités interministériels, veuillez vous référer à la question 74 des renseignements généraux.

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) coordonne le Chantier de travail sur les formations qui permet des échanges sur la mise en œuvre de recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*.

Le SCF a aussi pris part à plusieurs échanges avec le ministère de la Justice (MJQ) sur le tribunal spécialisé pour les victimes de violence conjugale et de violence sexuelle.

Le SCF coordonne également les rencontres *État de situation sur l'hébergement* qui visent à assurer une bonne communication entre les organismes d'aide aux victimes de violence conjugale et le gouvernement sur tout sujet d'actualité pertinent ou lié à la mise en œuvre des plans d'action en violence conjugale ou de la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027*. Il a été question de *Rebâtir la confiance* régulièrement dans les rencontres tenues lors d'échanges sur la mise en œuvre d'actions gouvernementales.

Le *Comité de travail sur la violence conjugale* coordonné par le SCF permet d'assurer le suivi et le développement de la mise en œuvre des actions gouvernementales en matière de violence conjugale. Plusieurs de ces actions touchent des recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*.

Les échanges lors des rencontres du *Comité d'arrimage interministériel sur les actions destinées aux suspects et auteurs de violence conjugale*, co-coordonné par le SCF et le ministère de la Santé et des Services sociaux, ont permis d'aborder des recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*.

Pour la fréquence des rencontres et les membres de l'ensemble de ces comités, veuillez-vous référer à la question 74 des renseignements généraux.

P. 7 INDiquer LES MONTANTS INVESTIS POUR METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DE REBÂTIR LA CONFIANCE.

Pour une réponse à cette question, se référer à la fiche RG-77.

P. 8 AU 31 MARS 2024, DÉTAILLER LE BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES AU SUJET DES PROBLÉMATIQUES DE LOGEMENT DES FEMMES, AINSI QUE LES ACTIONS PRÉVUES POUR 2024-2025. INDIQUER LES MONTANTS CONSACRÉS PAR LE SCF À LA MISE EN PLACE ET LA PÉRENNISATION DE CES ACTIONS.

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) est très attentif aux enjeux liés au logement des femmes que ce soit en termes d'accessibilité ou de sécurité physique, sexuelle, psychologique et économique.

De plus, plusieurs actions de *la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027* permettent de répondre aux besoins d'hébergement pour les femmes.

- En violence conjugale, l'action 15, sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) prévoit de développer, en partenariat avec le réseau communautaire et la Société d'habitation du Québec (SHQ), quatre maisons d'aide et d'hébergement d'urgence en violence conjugale, notamment dans les régions de Montréal, de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue.
- L'action 16, également sous la responsabilité du MSSS prévoit de poursuivre le développement du réseau des maisons de 2^e étape pour les femmes victimes de violence conjugale.
- Pour permettre la réalisation de l'action 17, le SCF soutient trois projets qui prévoient l'embauche de chargées de projets, au sein des regroupements nationaux de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, pour le développement de nouvelles places et ayant comme objectif d'offrir une expertise, de soutenir la préparation des projets sur le terrain et d'assurer le suivi de ceux-ci. Dans le cadre de ce financement, en 2023-2024, 37 000 \$ sont versés respectivement pour chacun des projets suivants, pour un total de 111 000 \$ pour les trois projets :
 - *Soutenir le développement de nouvelles maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale* du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;
 - *Optimiser le développement du réseau de maisons d'hébergement pour femmes : gage d'amélioration de l'accès des femmes violentées et de leurs enfants à l'hébergement sécuritaire et aux services spécialisés* de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes;
 - *Soutien au développement du réseau MH2 au Québec* de l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.
- L'action 19, sous la responsabilité du SCF, prévoit de soutenir le déploiement d'initiatives visant à faciliter les démarches des personnes qui souhaitent sortir de la prostitution (incluant des initiatives ciblées en matière d'hébergement).
 - Dans le cadre de cette action, le SCF soutient financièrement le projet « Résidences Un toit pour elles » d'Un toit pour elles : 47 500 \$ (Montréal).
- Pour permettre la réalisation de l'action 54, le SCF a conclu une entente de partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) qui s'inscrit dans le cadre de son programme « Actions concertées ». L'entente vise l'avancement des connaissances en matière de violence sexuelle vécue par les femmes locataires et chambreuses. 150 000 \$ ont été versés au FRQSC en 2023-2024 pour cette action.

Finalement, le SCF est membre de différents comités qui s'intéressent aux enjeux liés au logement et à l'itinérance :

- Réseau de répondants gouvernementaux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dont le mandat principal est d'assurer le suivi du *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* dans le cadre duquel un axe vise à investir pour améliorer le logement social.
- Table interministérielle en itinérance dont le mandat est d'agir à titre de comité de suivi du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* et favoriser son implantation.
- Comité de suivi de l'Action concertée – Les besoins de soutien communautaire des personnes vivant en logement subventionné, dont le mandat consiste à comprendre et suivre le déroulement de la recherche et prendre connaissance des résultats en cours de processus, échanger sur le déroulement de la recherche et, au besoin, soutenir les équipes de recherche dans les choix qu'ils doivent faire en cours de route, contribuer à réduire ou contourner les difficultés qui se présentent en cours de réalisation du projet et finalement, préparer le terrain pour améliorer le potentiel de retombées du projet et envisager, dès les premiers résultats, des moyens pour favoriser le transfert des connaissances. Le rapport final de recherche a été déposé par l'équipe de recherche au FRQSC et à la SHQ en janvier 2024 et est disponible en ligne sur le site Internet du FRQSC.

P. 9 DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2021-2026 EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS, VEUILLEZ FOURNIR LE DÉTAIL DES ACTIONS RÉALISÉES RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS DU SECRÉTARIAT, SOIT LES ACTIONS 21-31-A1 POUR 2023-2024, INCLUANT LE DÉTAIL DES DÉPENSES ET DES RENCONTRES.

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) coordonne le *Plan d'action gouvernemental 2021-2026* en réponse aux recommandations de la commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs (PACSESM). Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) y est responsable de la mise en œuvre de 2 mesures et y est co-porteur et collaborateur de plusieurs autres.

Dans le cadre de l'action 21 du PACSESM, le SCF a accordé une somme de 37 500 \$ au Phare des Affranchies dans le cadre de son projet « Programme Lueur : consolidation et expansion ». Ce programme vise à outiller et à soutenir le personnel des milieux hôtelier et du transport de personnes en matière d'exploitation sexuelle. À la faveur d'une entente conclue en 2022, ce programme est en cours de consolidation et sera offert sur l'ensemble du territoire québécois. Au 31 mars 2023, le programme Lueur couvrait 8 régions au Québec, avec un total de 23 nouveaux hôtels participants. Pour ce qui est du transport, l'organisme a conclu une entente avec Uber à l'échelle provinciale. De plus, le développement d'un programme et d'un sceau de reconnaissance est en cours. Ils seront par la suite proposés aux entreprises des milieux hôtelier et du transport de personnes.

Dans le cadre de l'action 31 du PACSESM, le SCF est responsable de la coordination d'un comité interministériel visant à proposer des solutions concrètes pour réduire les obstacles à la sortie de la prostitution et soutenir la réinsertion sociale. Un premier chantier de travail sur le thème du soutien au revenu et de l'accès aux services des personnes en sortie de prostitution est en cours. Plusieurs rencontres en bilatéral ou en sous-groupe ont permis d'avancer les réflexions concernant ce chantier de travail.

Dans le cadre de l'action A1, le SCF est co-porteur avec le MSP, de mener des activités de sensibilisation destinées spécialement aux membres des Premières Nations et aux Inuit. Le SCF a participé à des rencontres consultatives mené par le MSP en vue de la mise sur pied de la prochaine campagne sur l'exploitation sexuelle des mineurs Autochtones.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

Aucun rapport ni étude portant sur les féminicides n'a été réalisé en 2023-2024 par le Secrétariat à la condition féminine.

